

Séance du lundi 02 novembre 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 23/10/2015

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Isabelle GARRELON

L'an deux mille quinze et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Marie Lyse DUNION, Françoise MARRONCLE, Pierre BOUCHISSE

Représentés: Eric BOUSQUET, Pierre DUPONT

Absents:

Objet: Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - 2015_063

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma de Coopération Intercommunale (SCI) du Cantal pris en application de l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, présenté par Monsieur le Préfet du Cantal à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Il précise que les communes ont 2 mois pour émettre un avis sur ce dernier.

Concernant la Communauté de Communes du Pays de Salers, Monsieur le Préfet propose dans le SCI sa fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

Au cours des discussions, les élus de Saint-Cernin constatent que ce projet inclut Saint-Cernin dans une nouvelle intercommunalité dont le centre de gravité serait reporté vers le nord du département, loin de leur bassin de vie naturel (Saint-Cernin - Aurillac : 20 km / Saint-Cernin - Mauriac : 32 km). De plus, suite au découpage territorial de 2015, Saint-Cernin fait partie du canton de Naucelles, géographiquement tourné vers Aurillac.

Par ailleurs, les éléments énoncés ci-après renforcent notre volonté d'être rattachés au bassin d'Aurillac car la commune de Saint-Cernin :

- a toujours fait partie de l'arrondissement d'Aurillac et du bassin de vie d'Aurillac comme indiqué sur l'annexe 1 du SCI transmis par la Préfecture datant du 28/ 09/ 2015 (pièce jointe 1)
- est rattachée à Aurillac pour les différents services de l'Etat : Préfecture, DGFIP, Pôle Emploi, Inspection Académique... ainsi que pour la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- utilise les services de santé et d'urgence d'Aurillac : hôpital Henri Mondor, CMC, SAMU, pompiers, gendarmerie...
- est couverte par les services d'action sociale d'Aurillac Nord qui tiennent une permanence à la mairie de Saint-Cernin (Conseil Départemental).

De façon plus concrète, la vie quotidienne des habitants de Saint-Cernin est axée sur Aurillac :

- selon l'INSEE, la zone d'emploi des habitants de Saint Cernin est Aurillac (pièce jointe 2) ,
- les jeunes s'inscrivent en grande majorité dans les lycées publics ou privés aurillacois,
- les habitants de Saint-Cernin fréquentent spontanément les lieux et événements culturels d'Aurillac (théâtre, cinéma, centre des congrès, université inter-âge,...), de sports et loisirs (centre aquatique, associations sportives) et les commerces plus spécialisés.